

avertir les populations. La collaboration des autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que des organisations volontaires civiles et commerciales assurera l'efficacité du système. Le public sera prévenu par le Système national d'alerte pour la survie en cas d'attaque. Le Canada a conclu un arrangement avec les États-Unis en vue de l'échange des renseignements sur les explosions et les retombées nucléaires.

L'Armée aura la responsabilité de la repénétration dans les zones endommagées par les explosions nucléaires ou contaminées par la retombée radioactive, de la décontamination de ces zones, du sauvetage et de l'administration des premiers soins aux blessés et aux personnes prises dans les décombres. Le problème de la repénétration a été étudié pour chacune des 16 villes-cibles probables; il comporte deux étapes: tout d'abord, circonscrire immédiatement la zone touchée, puis réunir le plus grand nombre de sauveteurs dans le plus court délai possible. A cette fin, on a établi dans le voisinage de ces villes-cibles, un quartier-général qui dirigera les opérations éventuelles. Des plans détaillés sont en voie de préparation et il y aura bientôt un programme provisoire, fondé sur les possibilités actuelles. D'autres plans sont à l'étude en vue d'augmenter les forces disponibles en utilisant des effectifs militaires et des volontaires civils. Ces unités, en plus de fournir les premiers soins et secours, assureront la décontamination et le classement des blessés ainsi que les services de police et d'incendie. Ils aideront et guideront les habitants de la zone endommagée. D'autres plans sont en préparation à l'intention des populations des zones éventuellement victimes des retombées radioactives. Tous ces plans sont élaborés de concert avec tous les niveaux du gouvernement civil et leurs services (police, incendie, santé, etc.).

L'Armée a également la charge d'évaluer l'importance des dommages et le nombre des blessés après une explosion nucléaire. Les organismes du gouvernement utiliseront les renseignements fournis par l'Armée pour déterminer les ressources disponibles après une attaque. Ces méthodes ont été mises à l'essai au cours de l'exercice TOCSIN B en novembre 1961. On distribue actuellement des brochures qui expliquent la façon de procéder et les moyens de se renseigner.

L'Armée a établi un programme de communications d'urgence et les divers postes sont en voie de construction.

**Instruction.**—Le programme d'instruction émane du Quartier général de l'Armée. L'officier général commandant une Région met le programme à exécution dans sa Région, à l'exception de l'instruction donnée aux écoles de l'Armée et aux écoles de corps qui relèvent directement du Quartier général. En 1961, les dépôts régimentaires, les unités et les écoles de corps ont dirigé l'instruction élémentaire de 6,387 recrues et l'instruction de corps des officiers et des hommes de troupe de l'Armée régulière; 9,032 militaires ont suivi les cours des centres d'instruction. Des examens d'aptitude comprenant des épreuves écrites et pratiques ont été tenus en vue de permettre aux officiers de l'Armée régulière et de la Milice d'acquérir les titres requis pour passer aux grades de capitaine et major; 233 officiers de l'Armée régulière sont devenus admissibles au grade de major et 124, au grade de capitaine. Cinq officiers ont réussi aux examens d'admission au *Royal Military College of Science*. Cinquante et un officiers de l'Armée canadienne ont commencé un cours de deux ans au Collège d'état-major de l'Armée canadienne et cinq autres ont fait de même aux collèges d'état-major du Commonwealth. Au cours des mois d'hiver, tous les officiers des forces régulières ont pu suivre un cours en vue de parfaire leurs connaissances professionnelles. Des examens ont eu lieu à la fin des cours d'état-major de la Milice afin de permettre aux officiers d'obtenir les titres requis pour pouvoir remplir les fonctions de capitaine et de major au quartier général d'une Région ou dans un état-major. Des cours